

Cette publication présente des informations datant du 12 février 2021.
Veuillez également consulter le site nyc.gov/dcwp.



IMPORTANT

- **Faites votre déclaration fiscale 2020 avant le 15 avril 2021 pour demander le crédit de dégrèvement de récupération (Recovery Rebate Credit) si vous n'avez pas bénéficié de la première ou de la seconde série de paiements pour limiter l'impact économique (paiement d'incitation financière). Voir pages 2, 4 et 5 pour plus d'informations.**
- Le moyen le plus rapide et sécurisé de recevoir votre paiement est le virement automatique.

Ce que vous devez savoir à propos de la seconde série de paiements pour limiter l'impact économique et du crédit de dégrèvement de récupération.

En vertu de la loi de 2021 relative aux dotations supplémentaires d'aide et de réponse pour la pandémie de coronavirus (Coronavirus Response and Relief Supplemental Appropriations Act), les personnes et familles admissibles recevront une seconde série de paiements pour limiter l'impact économique (EIP ou paiement d'incitation financière), par courrier (chèque ou carte de débit) ou par virement bancaire. Aucune action n'est requise pour la plupart des bénéficiaires admissibles. Vous trouverez davantage de détails ci-dessous.

Admissibilité à la seconde série et montant versé

Admissibilité	Montant versé – Déclarant seul	Montant versé – Déclarants conjoints
Pour être admissible, vous devez : <ul style="list-style-type: none"> • être citoyen(ne) des États-Unis, résident(e) permanent(e) ou résident(e) étranger(ère) ; • avoir un numéro de Sécurité sociale (SSN) valide ; • avoir des revenus bruts rajustés (Adjusted Gross Income, AGI) en 2020 inférieurs à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 87 000 \$ (déclarant seul) ▪ 174 000 \$ (déclarants conjoints) 	AGI jusqu'à 75 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 600 \$ AGI entre 75 001 \$ et 87 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 5 \$ en moins pour chaque tranche de 100 \$ au-delà de 75 000 \$ Remarque : <ul style="list-style-type: none"> • 600 \$ supplémentaires pour chaque enfant à charge de moins de 17 ans. • Les déclarants seuls <i>avec des enfants à charge</i> qui gagnent plus de 87 000 \$ peuvent toujours être admissibles. 	AGI jusqu'à 150 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 1 200 \$ AGI entre 150 001 \$ et 174 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 5 \$ en moins pour chaque tranche de 100 \$ au-delà de 150 000 \$ Remarque : <ul style="list-style-type: none"> • 600 \$ supplémentaires pour chaque enfant à charge de moins de 17 ans. • Les déclarants conjoints <i>avec des enfants à charge</i> qui gagnent plus de 174 000 \$ peuvent toujours être admissibles.
Pour être admissible, vous ne devez pas : <ul style="list-style-type: none"> • être déclaré(e) comme personne à charge sur la déclaration fiscale de quelqu'un. 	Exemple : <ul style="list-style-type: none"> • 350 \$ (AGI de 80 000 \$) • <i>Voir ci-dessus concernant les enfants à charge de moins de 17 ans.</i> 	Exemple : <ul style="list-style-type: none"> • 950 \$ (AGI de 155 000 \$) • <i>Voir ci-dessus concernant les enfants à charge de moins de 17 ans.</i>
Pour obtenir davantage d'informations, consultez le site irs.gov/coronavirus/second-eip-faqs .	Pour vérifier l'état des paiements, consultez le site irs.gov/eip .	

<i>Remarque :</i>	
<p>Si vous déclarez une personne à charge de plus de 17 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> vous ne pourrez <i>pas</i> bénéficier d'un paiement de 600 \$ pour cette personne à charge ; ET cette personne à charge ne pourra <i>pas</i> bénéficier d'un paiement allant jusqu'à 600 \$. 	<p>Les paiements ne seront pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> considérés comme un revenu imposable ; comptés comme un revenu lors de la détermination de l'admissibilité à des allocations sous condition de ressources, telles que Medicaid, le Programme spécial de nutrition supplémentaire (Supplemental Nutrition Assistance Program, SNAP) et les logements sociaux ; comptés comme des ressources sur 12 mois (dans le cadre des allocations publiques).

Remarque importante sur la première et la seconde série de paiements d'incitation financière

Vous avez reçu un paiement lors de la première série :	Vous n'avez pas reçu de paiement lors de la première série ou vous n'avez pas reçu l'intégralité du paiement :
<p>Si vous avez reçu un versement bancaire, <i>vous pouvez recevoir un paiement de la seconde série par courrier sous une forme différente, par exemple par chèque ou carte EIP (carte de débit).</i></p> <p>À propos de la carte EIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous recevrez la carte EIP dans une enveloppe blanche portant le tampon du Département du Trésor des États-Unis (U.S. Department of the Treasury). La carte EIP a le logo Visa au recto et le nom de la banque émettrice, MetaBank®, N.A., au verso. Le courrier contient également des instructions pour activer et utiliser la carte EIP de façon sûre. Pour plus d'informations sur la carte EIP, notamment sur les frais, consultez le site EIPCard.com. 	<p>Vous pouvez être admissible <i>aux deux paiements d'incitation financière</i> ou <i>au montant non réglé de la première série de paiements</i> en demandant un crédit de dégrèvement de récupération dans votre déclaration fiscale fédérale de 2020. Voir la page 5 pour plus de détails sur les services de préparation fiscale gratuite de la ville de New York.</p> <p>Admissibilité étendue :</p> <p>L'État a adopté une législation sur l'allègement des charges financières due à la COVID en décembre 2020. Cela a permis d'assouplir les règles d'admission pour les paiements de la première série. Vous êtes désormais admissible si :</p> <ul style="list-style-type: none"> vous êtes un couple marié qui déclare conjointement et seul l'un d'entre vous dispose d'un numéro de Sécurité sociale (SSN). Le conjoint qui dispose du SSN peut demander le crédit de dégrèvement de récupération pour obtenir : <ul style="list-style-type: none"> le paiement de première série de 1 200 \$, plus 500 \$ par enfant à charge et disposant d'un SSN, le paiement de seconde série de 600 \$, plus 600 \$ par enfant à charge et disposant d'un SSN ; vous êtes un couple travaillant pour l'armée et seul l'un d'entre vous dispose d'un numéro de Sécurité sociale (SSN). Vous pouvez demander le crédit de dégrèvement de récupération pour obtenir : <ul style="list-style-type: none"> le paiement de première série de 1 200 \$ pour le conjoint sans SSN. (Précédemment, seul le conjoint militaire qui disposait du SSN recevait le paiement.) vous êtes incarcéré(e). Vous pouvez demander le crédit de dégrèvement de récupération pour obtenir le paiement d'incitation financière.

Qui recevra un second paiement automatique

Vous recevrez un second paiement automatique si vous :

- êtes admissible au niveau des revenus et avez fait votre déclaration fiscale de 2019 ou vous êtes inscrit(e) pour le paiement de première série avec l'outil Non-Filer Tool de l'IRS ;
- ne devez pas remplir de déclaration fiscale et bénéficiez de l'une des allocations fédérales ci-dessous :
 - allocations d'indemnisation et de pension des anciens combattants (Veterans Affairs, VA) ;
 - allocations de l'Administration de la Sécurité sociale (Social Security Administration, SSA) (*y compris de retraite et de pension d'invalidité de la Sécurité sociale, SSDI*) ;
 - revenu supplémentaire de sécurité (SSI) ;
 - allocations du Conseil de retraite des chemins de fer (Railroad Retirement Board, RRB) ;
 - allocations destinées aux survivants (VA, SSA, RRB).

L'IRS dispose d'outils pour vous aider à suivre l'état de votre paiement. Consultez le tableau ci-dessous pour plus d'informations.

Vous :	Ce que vous devez faire :	Outil à utiliser :
Avez fait votre déclaration fiscale de 2019 ou vous êtes inscrit(e) avec l'outil Non-Filer Tool de l'IRS.	Rien	irs.gov/getmypayment
Bénéficiez des allocations d'indemnisation et de pension VA ou des allocations SSA, RRB ou SSI, vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale et vous n'avez <u>aucun enfant à charge</u> .	Rien	Utilisez l'outil Get My Payment Tool de l'IRS pour suivre l'état de votre paiement.
Bénéficiez des allocations SSA ou RRB, vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale et vous <u>avez des enfants à charge de moins de 17 ans</u> .	<p>Si vous n'avez pas reçu de paiements en 2020 pour les enfants admissibles :</p> <p>Vous devez remplir votre déclaration fiscale pour l'année 2020 avant le 15 avril 2021 et demander le crédit de dégrèvement de récupération.</p>	
Bénéficiez des allocations d'indemnisation et de pension VA ou des allocations SSI, vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale et vous <u>avez des enfants à charge de moins de 17 ans</u> .	<p>Si vous n'avez pas reçu de paiements en 2020 pour les enfants admissibles :</p> <p>Vous devez remplir votre déclaration fiscale pour l'année 2020 avant le 15 avril 2021 et demander le crédit de dégrèvement de récupération.</p>	

Suite >

Qui ne recevra pas un second paiement automatique

Vous ne recevrez PAS de paiement de seconde série automatique si vous n'avez pas fait votre déclaration fiscale de 2019 ou si vous ne vous êtes pas inscrit(e) pour le paiement de première série avec l'outil Non-Filer Tool de l'IRS. Consultez le tableau ci-dessous pour plus d'informations.

Vous :	Ce que vous devez faire :	Devez-vous utiliser l'outil Get My Payment Tool de l'IRS ? irs.gov/getmypayment
Devez remplir une déclaration ou prévoir de remplir une déclaration car vous vous attendez à devoir payer des impôts ou à recevoir un remboursement et n'avez pas rempli de déclaration fiscale pour l'année 2019.	Remplissez votre déclaration fiscale pour l'année 2020 avant le 15 avril 2021 afin de recevoir un paiement d'incitation financière. Voir Préparation fiscale gratuite de la ville de New York en page 5.	Non
<p>Ne devez pas remplir de déclaration fiscale habituellement[†] et ne recevez pas d'allocations d'indemnisation et de pension VA* ou d'allocations SSA*, RRB* ou SSI.*</p> <p>[†]S'applique aux personnes et familles admissibles dont les AGI de l'année fiscale 2019 étaient inférieurs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 200 \$ (déclarant seul) • 24 400 \$ (déclarants conjoints) <p>*Voir la REMARQUE ci-dessous.</p>	<p>Remplissez votre déclaration fiscale pour l'année 2020 avant le 15 avril 2021 et demandez le crédit de dégrèvement de récupération.</p> <p>Voir Préparation fiscale gratuite de la ville de New York en page 5.</p> <p>Il vous faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formulaire 1040 ou le formulaire 1040-SR pour demander le crédit de dégrèvement de récupération ; • l'avis 1444, votre paiement pour limiter l'impact économique : cela montre la proportion d'un paiement que vous avez reçue en 2020. Ce montant est nécessaire pour calculer le crédit de dégrèvement de récupération auquel vous pouvez être admissible. 	Oui Utilisez l'outil pour suivre l'état de votre paiement.

REMARQUE: RRB : Conseil de retraite des chemins de fer (Railroad Retirement Board)
SSA : Administration de la Sécurité sociale (Social Security Administration)

SSI : Revenu supplémentaire de sécurité (Supplemental Security Income)
VA : Allocations d'indemnisation et de pension des anciens combattants (Veterans Affairs)

Suite >

Ressources et assistance gratuites

Centres d'autonomisation financière de la ville de New York :

Vous pouvez obtenir des conseils financiers gratuits par téléphone. Consultez le site nyc.gov/TalkMoney ou appelez le 311 pour prendre rendez-vous. Faites-vous aider de notre conseiller pour ouvrir un compte bancaire, de manière à pouvoir mettre en place un virement automatique, gérer les modifications apportées au budget ou aux revenus de votre foyer, contacter des créanciers, etc. Votre conseiller peut vous aider à ouvrir un compte NYC SafeStart (voir ci-dessous).

Préparation fiscale gratuite de la ville de New York :

Visitez nyc.gov/taxprep ou appelez le 311 pour découvrir différentes façons de remplir votre déclaration fiscale gratuitement avec l'aide d'un préparateur VITA/TCE bénévole certifié par les autorités fiscales des États-Unis (IRS). L'assistance est disponible en personne avec un service de dépôt, ou en ligne (préparation fiscale virtuelle ; préparation assistée en ligne).

La préparation fiscale gratuite de la ville de New York peut vous aider à demander le crédit de dégrèvement de récupération pour obtenir le paiement d'incitation financière. Vous devez faire votre déclaration avant le 15 avril 2021.

Pour être admissible à la préparation fiscale gratuite de la ville de New York, vous devez :

- gagner moins de 68 000 \$ (familles) ou 48 000 \$ (déclarant seul).

Pour utiliser les services en ligne, vous devez avoir :

- un accès à un ordinateur, une tablette ou un smartphone ;
- une connexion internet stable ;
- un système de SMS, messagerie ou d'e-mail (*pour une autopréparation assistée*) ;
- la possibilité de télécharger un logiciel de visioconférences sécurisées (*pour la préparation fiscale virtuelle*).

Département de la protection des consommateurs et des travailleurs de la ville de New York :

Consultez le site nyc.gov/safestart pour obtenir des informations sur les options bancaires et des ressources supplémentaires, notamment :

- **Compte NYC SafeStart**
Vous pouvez ouvrir un compte dans une banque ou un organisme de crédit proposant le compte NYC SafeStart, un compte épargne sûr et abordable.
- **CARTE IDNYC**
Vous pouvez ouvrir un compte au sein d'un établissement qui accepte la carte IDNYC en tant que pièce d'identité principale.
- **Bank On**
Vous pouvez ouvrir un compte en ligne certifié Bank On.
- **Fiches-conseils « Faire plus avec votre argent »**
[Ouvrir un compte chèques](#)
[Comprendre les cartes prépayées](#)

AccessNYC :

Consultez le site access.nyc.gov/coronavirus-covid-19-updates pour en savoir plus sur les services proposés par les organismes de la Ville, notamment en matière de logement, de nourriture, de dépistage de la COVID-19, de sites de vaccination, d'informations sur les allocations, les écoles, la garde d'enfants et plus encore.

IRS :

L'IRS ne vous émettra pas de faux chèque, d'un montant étrange, par conséquent, appelez ou vérifiez les informations en ligne pour l'encaisser. Méfiez-vous de ces tentatives d'escroquerie courantes et autres. Consultez le site [IRS.gov/coronavirus](https://irs.gov/coronavirus). Cliquez sur [Tax Scams/Consumer Alerts](#).